

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/04/2015

L'an deux mille quinze le vingt-huit avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 22 avril 2015.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel- M WESSE Francis – Mme BRICE Elodie - Mme JOLY Hélène - M. TURBOT Pascal - Mme DUFOUR Patricia – M. DECALX Ghislain – M. BRUN Gilles –M. BREGNARD Benoit - M. WASCIN Christian – M. VERQUERE Gérard - Mme SYNAVE Patricia –Mme GOOSSENS Sylvie- M. BOIDIN François- Mme MALAS Catherine.

Etaient absentes représentées :

Mme RENAULT Corinne qui a donné pouvoir à M.PIQUET Daniel

Mme DELHELLE Corinne qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques

Etait absente : Mme PIRLOT Céline

Madame JOLY est élue secrétaire

Objet : Aménagement Centre du Village

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture des propositions d'aménagement du centre du village par le Parc Naturel Régional. Il demande au Conseil municipal de définir la nature des essences qui composent les différents alignements ou groupes d'arbres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, retiennent les essences suivantes :

Groupe d'arbres n°1 : Chênes pédonculés – nombre à définir

Groupe d'arbres n°2 : tilleuls en espalier – nombre à définir

Groupe d'arbres n°3 : tilleuls (haut-jet) – nombre à définir

Groupe d'arbres n° 4 : 1 sorbier des oiseleurs, 1 merisier et 1 noyer

Groupe d'arbres n° 5 : saules blancs – nombre à définir

Groupe d'arbres n°6 : saules blancs – nombre à définir

Groupe d'arbres n°7 : 1 noyer commun (haut-jet) et 2 cerisiers

Groupe d'arbres n°8 : saules blancs – nombre à définir

Fait et délibéré, à Rumingham, les jour, mois et an susdits.

Objet : Travaux 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part à l'assemblée que suite à l'ouverture des plis le 10 avril 2015 concernant les travaux à l'école maternelle, à la salle des fêtes et de voirie, la commission d'appel d'offres propose les entreprises suivantes :

Travaux à l'école maternelle :

Lot menuiserie :	J. MENUISERIE	H.T. 14 640.00 €
Lot couverture isolation :	E.C.R.	H.T. : 34 951.34 €

Travaux à la salle des fêtes :

Lot menuiserie	J. MENUISERIE	H.T. : 17 290.00 €
Lot plaquiste isolation : A2B		H.T. : 16 335.88 €

Travaux voirie 2015 :

EIFFAGE TP	H.T. : 137 712.89 €
------------	---------------------

Par ailleurs, concernant l'ascenseur de la salle des fêtes, Monsieur le Maire informe que la Ste Shindler qui a fait une proposition de 27 200.00 € n'a pas été retenue, alors que la Ste Thyssenkrupp a fait une proposition inférieure pour 22 900.00 €, proposition qui a été retenue.

En ce qui concerne les peintures de la salle, la Ste A2B a fait une proposition de 6041.60 € qui inclus un volet peinture de 2973.60 € mais aussi un volet ponçage et préparation des supports que la Sarl Debacker n'avait pas chiffré dans son offre. La Ste A2B a donc été retenue.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission d'appel d'offre et retient les entreprises ci-dessus.

Fait et délibéré, à Rumingham, les jour, mois et an susdits.

Objet : Subventions 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président propose ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer au titre de l'année 2015 pour les associations suivantes :

- Rumingham Union Futsal Club : 500.00 €
- Association sportive du Golf du Bois de Rumingham : 400.00 €
- Association Cheval Pleine Nature : 300.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le montant des subventions proposé. Ces subventions ne seront versées aux associations que sur présentation de leurs statuts et de leurs comptes de l'année écoulée ainsi que de leur budget prévisionnel. Ces derniers devront être remis en mairie pour le 31 janvier de l'année. Les crédits figureront au B.P.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour , mois et an susdits.

Objet : Participation aux charges de fonctionnement école d'Audruicq

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame le Maire d'Audruicq concernant la participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2014/2015, pour un élève de la commune scolarisé en classe spécialisée (CLIS). Le montant réclamé s'élève à 662.85 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour, mois et an susdits.

LA POSTE :

La poste de Rumingham ouverte que l'après midi de 14 H à 16 H est de plus en plus souvent fermée pour absence ou manque de personnel. Déjà nous avons été prévenu que le guichet sera fermé en Juillet et août.

Mme RHUGUET, responsable régionale informe le conseil municipal de la forte baisse de fréquentation du bureau de poste en fournissant les chiffres de 2013- 2014 et 2015.

Le bureau de poste dans ces conditions n'est plus rentable, par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'il ne peut se satisfaire des horaires d'ouverture et de la fermeture trop fréquente de ce bureau, Il explique que dans ces conditions il ne faut pas s'étonner de voir ce bureau de moins en moins fréquenté.

Mme RHUGUET propose que le service postal soit repris au sein d'une agence postale qui pourrait être située à la mairie ou chez un commerçant. Elle laisse entendre que si une décision n'était pas prise avant fin 2016, nous irions irrémédiablement vers la fermeture de la poste sans solution de rechange et qu'un point poste pourrait voir le jour entre Rumingham et Audruicq mais pas à Rumingham si nous refusons tout autre alternative à la fermeture du bureau de poste de Rumingham.

Sur proposition de Monsieur Christian WACSIN, le conseil propose avant toute décision de voir sur les communes de Vieille Eglise et de Sainte Marie Kerque comment fonctionne le point poste dans ces communes.

La décision sera donc prise lors d'un prochain conseil municipal.

FERMETURE D'UN POSTE MATERNEL :

L'Inspecteur d'académie par un courrier du 26 mars 2015 nous a avisé de la fermeture d'un poste maternel pour la rentrée de septembre.

Le conseil municipal déplore cette décision liée au manque d'inscription dans les classes de primaire et qui se traduit par la fermeture d'une classe en maternelle.

Cette fermeture risque de nous contraindre à refuser des inscriptions en maternelle !

Madame BRICE Elodie reprendra contact avec l'Inspecteur afin que tous les enfants nés en 2012 et au premier semestre 2013 puissent être inscrits à la rentrée 2015.

VOYAGE DE FIN D'ANNEE CLASSE DE CM2 :

Sur demande de l'enseignante, Monsieur le Maire propose de prendre en charge à concurrence de 600 € TTC une partie des dépenses occasionnées par le déplacement et l'hébergement à la Base nautique de Gravelines de la classe de CM2.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuve la participation de 600 € pour le voyage de fin d'année de la classe de CM2

QUESTIONS DIVERSES :

1) Curage des fossés :

Plusieurs riverains demandent quand les fossés de la rue de la Miette seront curés car ils dégagent des odeurs nauséabondes.

Monsieur le Maire indique que les wateringues de la rue Basse du Marais et de la rue du Coin Perdu qui recueillent les eaux des fosses de la rue de la Miette ont été curés par la section de wateringues cet hiver.

Les fossés de la rue de la Miette sont en cours de curage.

Monsieur le Maire rappelle que les fossés doivent être entretenus propres par les riverains et ne pas être encombrés par des coupes de gazon ou de fauchages.

D'autres fossés communaux seront curés au cours de l'été.

2) Dos d'ânes :

Monsieur Bregnard Benoît signale que plusieurs agriculteurs s'inquiètent du projet d'installation de ralentisseurs rue de la Miette et rue du Rivage. Ils disent que ces ralentisseurs seront source de nuisances sonores et que les engins agricoles risquent de déposer de la terre sur les routes.

Monsieur le Maire répond que ces ralentisseurs constituent une dépense importante mais inévitable du fait du non respect des limitations de vitesse et du danger que cela représente pour les cyclistes et les piétons. En ce qui concerne le risque de perdre de la terre, s'il existe cela représente peu de chose comparé à la terre que l'on retrouve sur les routes lors des périodes de récolte de pommes de terre ou de betteraves.

3) Calendrier des réunions :

Madame GOOSSENS Sylvie demande que les réunions soient tenues en dehors des périodes de vacances scolaires. Monsieur le Maire prend en compte cette demande sachant que parfois des sujets puissent présenter un caractère d'urgence et demander une réunion durant ces périodes.